

[Texte]

that Air Canada is subject to the Official Languages Act. There is in no such thing in Bill C-34.

Mr. Edwards: I am no expert—

Mr. Gauthier: I know, but this bill is before us. I am just asking you as a specialist in the field of reorganization. I trust the people there are going to follow this. But what would prevent the Canadian Centre for Management Development from not being too careful as to how they address the question of equitable participation or access to those development courses, for example, for women, for the handicapped, for possibly a whole series of Canadians whom I would hope we would draw to the Public Service of Canada because of a career they can have there? How can we make sure there will be equal access to all of these groups?

Do you think we should make an act of faith here, Mr. Edwards, and just say not to worry, deputy ministers and administrators will make sure those principles and values will be followed?

Mr. Edwards: As the member mentioned, Mr. Chairman, this organization will be subject to all the same legislation—employment equity, official languages and the rest of it. That being said, being a departmental corporation is not that different from being a government department. I believe you have had more success in some departments than in others with regard to your official languages activities.

• 1640

Mr. Gauthier: Yes, yes, yes.

Mr. Edwards: I honestly believe the long-term positive results will come from trusting the organization, but watching carefully over its shoulder. I do believe this, particularly since it is going to be partially at arms length.

There is a special role for Parliament and parliamentary committees to insist on accountability. I would have thought it would be quite vulnerable to pressure. On it you have the secretary to the Treasury Board, who is also the chief bureaucrat responsible for carrying out much of this legislation within the Public Service. I would not imagine he or his successors will feel very comfortable with a Jean-Robert Gauthier slashing at their performance.

Mr. Gauthier: I would never do that, would I? I just think that since we are talking values, there is a difference between the private sector and the public sector. One of the things I am pretty proud of is that the public sector in certain ways has led the private sector, especially in minority representation in the work force. I think it is to the credit of the public sector that it has.

I recognize you, Mr. Edwards, as being one of those who was there. We discussed this many times. I thank you

[Traduction]

exemple, à l'article 10 de la Loi, qui précise que Air Canada sera assujettie aux dispositions de la Loi sur les langues officielles. Rien de tel dans le projet de loi C-34.

M. Edwards: Je ne suis pas spécialiste. . .

M. Gauthier: Je le sais, mais nous avons le projet de loi ici. C'est à vos compétences en matière de réorganisation que je m'adresse. Je fais confiance aux personnes qui prendront ces décisions, mais qu'est-ce qui empêcherait le Centre canadien de gestion de prendre des libertés avec les règles d'équité en matière d'emploi, qu'il s'agisse de femmes, d'handicapés, et de toute une série de citoyens canadiens qui s'intéresseraient à ces cours de formation, et qui voient des possibilités de carrière dans la fonction publique? Que faire pour être sûrs qu'ils auront les mêmes chances?

Devons-nous simplement faire confiance aux choses, monsieur Edwards, ne pas nous inquiéter, et décider que les sous-ministres et administrateurs veilleront eux-mêmes à ce que ces principes et valeurs soient respectés?

M. Edwards: Comme l'a dit l'honorable député, monsieur le président, ce centre sera assujetti à toutes les dispositions des lois habituelles, équité en matière d'emploi, langues officielles, etc. Cela dit, puisqu'il s'agit d'un organisme ministériel son statut n'est pas différent de celui d'un ministère. Mais là encore, je pense que l'application de la Loi sur les langues officielles a connu, selon les ministères, des fortunes diverses.

M. Gauthier: Hélas, oui.

M. Edwards: Je pense qu'à long terme on aura tout à gagner à faire confiance au Centre, tout en surveillant de près ce qui s'y fait. Mais de cela j'en suis convaincu, d'autant plus que ce sera un organisme partiellement autonome.

Mais le Parlement, et notamment les comités du Parlement, devront veiller à ce que l'obligation de rendre compte soit respectée. Et j'imagine que le Centre sera sensible aux pressions qui pourraient être exercées. Et d'ailleurs, le secrétaire du Conseil du Trésor, qui est également le premier responsable de l'application de toutes ces lois ou presque dans la fonction publique, siège au Conseil d'administration du centre. J'imagine qu'il n'aimera pas beaucoup non plus, non plus que ses successeurs, qu'un Jean-Robert Gauthier le démolisise.

M. Gauthier: Ce n'est pas mon genre. Mais puisque nous parlons des valeurs, et de la différence entre le secteur privé et le secteur public, je dois dire que j'ai quelque fierté à constater que le secteur public dans certains domaines a ouvert la voie pour le secteur privé, et plus particulièrement en ce qui concerne la politique des minorités. Je pense que c'est à mettre à l'actif du secteur public.

Et je rends d'ailleurs hommage, monsieur Edwards, à ce que vous avez pu faire dans ce domaine. Nous en avons